

François Fillon cherche à rassurer les élus locaux

Marie-Christine de Montecler

La réforme des collectivités territoriales ne vise pas à remettre en cause l'action des élus locaux mais au contraire à « leur donner les moyens d'exercer une véritable gouvernance locale », a déclaré le premier ministre le 15 mai devant le conseil général du Morbihan. Dans son discours, François Fillon a cherché à rassurer les élus. Sur la méthode, d'abord. Il a indiqué que la concertation en cours avec les associations aboutirait en juillet, non pas à un projet de loi mais à « une sorte de brouillon » utilisé pour une nouvelle concertation avec les territoires et les assemblées. Le projet de loi ne sera adopté par le conseil des ministres qu'à l'automne.

Le premier ministre s'est également montré conciliant sur les points les plus contestés du rapport Balladur (v. AJDA 2009. 396). Ainsi, a-t-il affirmé, « nous écartons toute solution qui conduirait à la suppression de circonscriptions électorales infradépartementales ». De même, il s'est montré très prudent sur la suppression de la clause de compétence générale pour les régions et départements : « Si la question divise au point de ne rien pouvoir faire et s'il n'y a pas de raison pratique déterminante pour trancher maintenant ce noeud gordien [...] je ne m'y obstinerai pas ».

François Fillon a affirmé que la réforme de la fiscalité locale, qui figurera dans la loi de finances pour 2010, maintiendra le lien entre territoires et entreprises. Il a indiqué que le gouvernement confierait aux commissions départementales de la coopération intercommunale la mission de parachever les schémas départementaux d'intercommunalité. Enfin, il a annoncé que pour permettre l'élection au suffrage universel des conseillers communautaires, le gouvernement envisageait l'application du scrutin de liste aux communes de 1000, voire 500 habitants.

Mots clés :

COLLECTIVITE TERRITORIALE (GENERALITES) * Réforme